

DOSSIER D'INFORMATION

CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN EXPÉRIMENTATION

Spécialité arts du cirque

2027



Centre des arts du cirque Balthazar
16 rue Toiras 34000 Montpellier
0033 (0)4 67 42 28 36
pro@balthazar.asso.fr
www.balthazar.asso.fr



BALTHAZ-AR
CENTRE DES ARTS DU CIRQUE

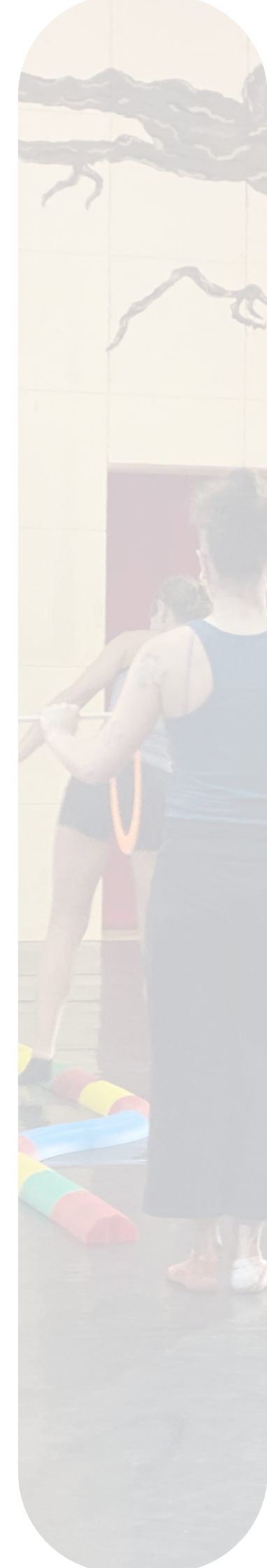


FÉDÉRATION
FRANÇAISE DES
ÉCOLES DE
CIRQUE



ORGANISME CERTIFICATEUR





SOMMAIRE

- 1. Présentation du CADC Balthazar [p.3](#)
- 2. La formation spécialité arts du cirque [p.4](#)
- 3. Etapes pour entrer en formation [p.9](#)
- 4. Locaux et équipement [p.10](#)
- 5. Réseaux et Partenaires [p.11](#)

1. PRÉSENTATION DU CADC BALTHAZAR

© CADC Balthazar

Le Centre des arts du cirque Balthazar est un centre artistique d'éducation - de formation - de recherche - de création

Le Centre des arts du cirque Balthazar est une école d'art, créée en 1990 à partir de l'aventure d'Archaos et du nouveau cirque. Depuis, il favorise l'émergence d'un cirque multiforme.

Il participe à la dynamique créatrice et au développement du cirque de demain, il s'affirme comme un centre de ressources, un lieu de rencontres, d'échanges et de recherches artistiques.

Il mène ses actions dans différents secteurs :

- la pratique amateur
- les formations professionnelles et l'accompagnement à l'insertion
- le centre de ressources et les événements artistiques

Reconnu pour la valeur de sa pédagogie artistique, il développe des projets innovants pour tous les publics à partir de trois principes : l'accessibilité, la qualité et la créativité.

Le Centre des arts du cirque Balthazar est un centre de formation qui regroupe une offre de formations artistiques et pédagogiques :

- Formation tremplin
- Formation préparatoire aux écoles supérieures
- Formation professionnelle "Artiste de cirque et du mouvement" (certification de niveau 5)
- Formation perfectionnement et création
- PEPS, pépinière d'insertion professionnelle
- Accueil en résidence de création
- Formation de formateurs (Formation préparatoire aux prérequis du TIAC, TIAC, Certificat complémentaire Spécialité arts du cirque)
- Formations pédagogiques (formation continue, formation "posture pédagogique, gestes et contacts")



©Marie Lambert

2.LA FORMATION SPÉCIALITÉ ARTS DU CIRQUE

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La branche ÉCLAT, sous l'impulsion de la Fédération Française des Écoles de Cirque, a créé une nouvelle certification. Celle-ci est le fruit d'une mobilisation des partenaires sociaux et des professionnels des écoles de cirque. Elle vient enrichir et compléter le parcours de formation en répondant aux besoins apparus depuis la disparition du BPJEPS mention Activités du cirque.

DURÉE DE LA FORMATION

150H DE FORMATION + 175H DE STAGE PRATIQUE

PUBLIC VISÉ

Professionnels de l'animation, de l'éducation, du sport ou d'un domaine artistique souhaitant exercer des missions d'animation et de transmission dans le domaine des arts du cirque

PRÉREQUIS ANIMATION ET/OU CIRQUE

BPJEPS ou certification de niveau 4 dans le domaine de l'animation *
+ certification dans les arts du cirque **

* ou STAPS, ou BUT CS, ou DEUST AGAPSC ou Sciences de l'éducation

** TIAC, BIAC, BPJEPS, DE, BATC, DNSP, TFP Artiste de cirque et du mouvement

Si vous n'êtes pas titulaire d'une certification en animation et en arts du cirque, il vous faudra réussir un entretien et un test physique (positionnement).



COÛT DE LA FORMATION

- Frais de candidature de la formation : 50€
- Test de positionnement (si nécessaire): 80€
- Coût pédagogique de la formation : 2700€
- Adhésion Balthazar 10€ et Licence FFEC pro 35.50€

La formation est prise en charge par les fonds de la branche ÉCLAT via l'OPCO UNIFORMATION. Pour les salarié.es de la branche ECLAT, bénéficiez d'une prise en charge des couts pédagogiques et des frais annexes (restauration, hébergement et transport).

Un accompagnement sur mesure peut vous être proposé.

Quel que soit votre cas, renseignez-vous auprès du CADC Balthazar.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES DANS LA CONCEPTION ET
L'ENCADREMENT DE SÉANCES AUPRES DE PRATIQUANTS
SOUHAITANT APPROFONDIR LEUR PRATIQUE EN ARTS DU CIRQUE

- Concevoir et encadrer des séances auprès d'un public qui souhaite approfondir sa pratique
- Adapter des contenus aux différents publics et niveaux de pratique dans le domaine des arts du cirque
- Préparer et sécuriser les séances dans divers espaces (chapiteaux, gymnases, hors les murs...),
- Encadrer des séances en garantissant la sécurité spécifique aux différentes disciplines et en favorisant la créativité.
- Contribuer au développement et à l'amélioration continue des pratiques pédagogiques en réalisant une veille artistique et en mobilisant des outils d'analyse

RECONNAISSANCE

- Cette certification vise l'acquisition de compétences métiers complémentaires à un diplôme, un titre professionnel ou une certification reconnue par l'État.
- Elle pourra être organisée en complément d'un BPJEPS ASEC ou proposée de manière autonome.
- Un dépôt au Répertoire Spécifique auprès de France Compétences est prévu à l'issue des phases d'expérimentation 2026/2027, porté par l'organisme certificateur L'OC ÉCLAT, détenteur de la propriété intellectuelle de la présente certification est co-certificateur avec la CPNEF de la branche ECLAT.

POUR EN SAVOIR PLUS:

DÉTAIL DES 9 COMPÉTENCES VISÉES

1. **Évaluer les capacités des pratiquants**, en tenant compte de leur niveau de pratique, de paramètres moteurs, physiques et cognitifs, des éventuelles situations de handicap et des exigences des disciplines circassiennes, pour personnaliser la conception des séances ;
2. **Analyser les caractéristiques de la zone de pratique**, dans le cadre d'une activité « hors les murs », notamment en itinérance, en veillant à identifier l'ensemble des risques, afin de vérifier la faisabilité des activités circassiennes envisagées ;
3. **Installer l'ensemble du matériel nécessaire à l'activité circassienne**, en tenant compte de la discipline travaillée et de ses spécificités, des profils et du nombre des pratiquants, ainsi que des risques associés aux lieux de pratique et aux matériels, afin d'assurer des conditions d'accueil des pratiquants en sécurité ;
4. **Accompagner les pratiquants dans l'installation de leur zone de pratique**, en transmettant des consignes adaptées aux capacités et besoins de chacun, notamment ceux des personnes en situation de handicap, tout en veillant au respect des règles de sécurité et à la durabilité du matériel, afin de favoriser leur prise d'autonomie ;
5. **Animer une séance de découverte sensorielle des activités circassiennes**, en tenant compte des caractéristiques et des besoins des publics, afin de leur permettre d'expérimenter et de se sensibiliser aux différentes disciplines de cirque ;
6. **Animer une séance de perfectionnement dans une activité circassienne**, en accompagnant les pratiquants selon leurs objectifs et leurs capacités, notamment en cas de situation de handicap, afin de leur permettre de réaliser les activités dans le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement et des exigences artistiques propres aux arts du cirque ;
7. **Mettre en œuvre des dispositifs de prévention des risques** adaptés aux différentes étapes de la séance et aux spécificités des disciplines circassiennes à risque physique, en ajustant son intervention aux besoins et capacités des pratiquants et en veillant à préserver sa propre intégrité physique, afin d'assurer un déroulement de la séance en toute sécurité ;
8. **Mettre en œuvre un processus créatif et artistique**, en concevant un numéro individuel ou une mise en piste collective respectant les codes et exigences du spectacle circassien, afin de favoriser l'expression, la créativité et la valorisation des apprentissages des pratiquants, dans une approche éco-responsable ;
9. **Réaliser une veille artistique**, en s'appuyant sur l'observation et l'analyse de spectacles de cirque et sur différentes sources d'informations professionnelles notamment sur support numérique, afin d'enrichir ses pratiques pédagogiques et d'actualiser son cadre de référence

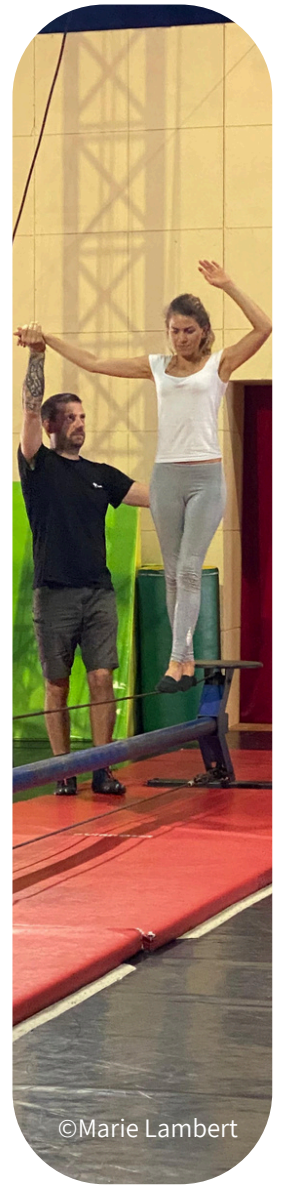
ORGANISATION ET EVALUATIONS

CALENDRIER ET PARCOURS DE FORMATION

La formation : du 8 février 2027 au 4 juin 2027

150h de formation + 175h de stage pratique

- **Session 1 - Socle**
du 8 au 12 février 2027 - (35h)
- **Session 2 - Approfondissement / Sensibilisation VSS**
du 15 au 19 février 2027 - (38.5h)
- **Session 3 - Créativité**
du 5 au 9 avril 2027 - (35h)
- **Session 4 - Régie / Sécurité**
du 12 au 16 avril 2027 - (38h)
- **Accompagnement à la rédaction du dossier** (en visio)
Collectif (1.5h)
Individuel (2h)
- **Stage pratique** de préférence dans une école adhérente à la FFEC et disposant de l'agrément qualité
entre le 22 février 2027 et le 4 juin 2027 (175h)



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le processus d'évaluation vise à vérifier l'acquisition des compétences du référentiel

1) Animer une séance d'approfondissement dans le domaine des arts du cirque - 1h30 à 2h

- 4 à 12 participants, sous la responsabilité directe du candidat.
- Age des pratiquants: 12 ans au minimum
- Niveau des pratiquants : Perfectionnement

2) Soutenance du dossier professionnel (portant sur la préparation de la séance d'approfondissement que le candidat va animer et les activités réalisées dans le cadre du stage pratique) - 1h

- Présentation du dossier par le candidat (25 à 30 minutes)
- Echange avec les membres de la commission d'évaluation certificative (30 à 35 minutes)



©Fabien Coulon

3. ETAPES POUR ENTRER EN FORMATION

01

Dossier de candidature (50€ de frais de dossier)

Présélections sur dossier

Date limite d'envoi du dossier **18 décembre 2026**

02

Positionnement d'admission (80€ prérequis et/ou entretien + 10€ d'adhésion au CADC Balthazar)

1. Si le.a candidat.e n'a pas de BPJEPS ou de certification de niveau 4 minimum dans le domaine de l'animation iel sera convoqué.e. pour passer un entretien en visio, lors duquel iel présentera ses expériences d'animation ainsi qu'un projet d'animation qu'il a conçu, animé, mis en oeuvre et évalué.
2. Si le.a candidat.e n'a pas de certification dans le domaine des arts du cirque iel sera convoqué.e en présentiel pour passer des tests relatifs à la maîtrise des techniques circassiennes.

03

Entrée en formation (2700€)

Les candidat.e.s retenu.e.s pour la formation **Spécialité arts du cirque** débiteront le **8 février 2027**

4. LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

La majorité des cours se déroule dans les salles et chapiteaux du CADC Balthazar.



LES CHAPITEAUX

Installés à La Cité européenne du théâtre et des arts associés au Domaine d'O, rue de la Carriérasse à Montpellier.

LE GARAGE

Situé en centre ville, il dispose d'une salle équipée, d'une salle de réunion, de bureaux administratifs.

Certains cours peuvent se dérouler dans d'autres locaux spécifiques à une pratique particulière : salle de danse, gymnase ...



LE CENTRE DE RESSOURCES

Une salle de cours théoriques et un centre de ressources (plus de 1200 ouvrages et archives sur le monde du cirque).

- Bibliothèque pédagogique
- Bibliothèque des arts du cirque
- Bibliothèque artistique



5. RÉSEAUX ET PARTENAIRES

Partenaires institutionnels



La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée finance la mise en œuvre de l'action de formation "Métiers des arts du cirque et du mouvement" effectuée par le Centre des arts du cirque Balthazar à hauteur de 208 320 €.

La formation préparatoire aux écoles supérieures de cirque est financée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, et accueillie sur le domaine d'O à Montpellier.

Soutien aux actions



Réseaux, agréments et certifications



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
OF actions de formation
et validation d'acquis d'expérience VAE.



Mécénat



Réseau Occitanie



Les partenaires professionnels



Centre des arts du cirque Balthazar

Certificat complémentaire 2027 – Dossier d'information